



MARSEILLE : Sonergia habilité par l'Agence nationale de l'habitat (Anah)



Pour distribuer « Ma Prime Rénov' » aux particuliers.

Sonergia, entreprise basée à Marseille et spécialisée dans l'efficacité énergétique annonce qu'elle a été désignée le 1er juillet dernier mandataire de l'Agence nationale de l'habitat pour distribuer Ma Prime Rénov', la nouvelle prime d'Etat dédiée à la rénovation énergétique des logements. Sonergia est ainsi en mesure d'accompagner les ménages dans leur dossier de demande d'aide Ma Prime Rénov'.

Franck Annamayer, président de Sonergia a déclaré : « *En tant qu'experts des économies d'énergies, nous sommes très heureux d'avoir été désignés comme mandataire par l'Anah pour distribuer Ma Prime Rénov' et accélérer la rénovation énergétique des logements. C'est une belle marque de confiance pour Sonergia ! Cette aide complémentaire cumulable avec le dispositif des CEE rencontre déjà un fort succès auprès des*



[Visualiser l'article](#)

particuliers avec plus de 60 000 dossiers déposés depuis début avril 2020 et le gouvernement a même décidé de lui octroyer une enveloppe supplémentaire de 100 millions d'euros, ce qui porte le financement global de cette année à 490 millions d'euros. Nous sommes convaincus qu'elle permettra à des nombreux foyers parmi les plus modestes de réaliser les travaux nécessaires pour réduire leur facture énergétique et d'accélérer la lutte contre la précarité énergétique. »

Mise en place début 2020 par le gouvernement, Ma Prime Rénov' est une aide mise à disposition des ménages les plus modestes pour leur permettre de réaliser des travaux de rénovation énergétique dans leur logement, à moindre coût. Cette aide, cumulable avec les primes CEE, est disponible pour près de la moitié des français, dès 2020, avant un élargissement des publics qui pourront en bénéficier à partir de 2021.

Ma Prime Rénov' est en mesure de financer une grande variété de travaux d'isolation, de ventilation ou de changement de mode de chauffage, ainsi que la réalisation d'un audit énergétique du logement. Les travaux les plus performants sont désormais mieux financés et le montant de la prime est progressif afin de soutenir plus fortement les ménages qui en ont le plus besoin. Les conditions pour en bénéficier sont les suivantes :

Habiter dans une maison ou un appartement dont la construction a été finalisée il y a deux ans au minimum : Avoir des revenus inférieurs aux plafonds de l'Anah Faire faire ses travaux par des artisans RGE (« *Reconnus Garants de l'Environnement* »), ce qui est le cas des 1 500 artisans avec lesquels travaille Sonergia Être propriétaire de son logement et l'utiliser comme résidence principale

Plus d'informations : www.maprimerenov.gouv.fr et www.sonergia.fr

A propos de Sonergia

Depuis sa création il y a plus de 10 ans à Marseille, Sonergia est devenu un acteur de référence du financement des opérations d'efficacité énergétique. En s'appuyant sur le dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (CEE), Sonergia conseille et accompagne les consommateurs d'énergie (particuliers, industriels, collectivités...), pour atteindre de meilleures performances énergétiques. www.sonergia.fr